

pension. Ce qui s'impose coûte que coûte et depuis fort longtemps, c'est un rajustement des taux de base de toutes ces pensions. Honte aux libéraux de ne rien faire! Honte aux conservateurs progressistes de demander que la pension actuelle de \$80 ne soit augmentée que d'un petit 5 ou 6 p. 100! C'est à \$150 qu'il faudrait la porter. Les anciens combattants ne devraient avoir à se contenter d'une pension de \$121 par mois s'ils sont célibataires et de \$201 par mois s'ils sont mariés; les montants de ces pensions devraient être portés respectivement à \$150 et à \$300.

Je pourrais poursuivre l'énumération. Quelles que soient les pensions que le gouvernement verse aujourd'hui, il faut les revoir et se demander si elles sont suffisantes eu égard à la production, au coût et au niveau de vie actuels. Lorsqu'on parle d'augmenter les pensions simplement en fonction du coût de la vie, monsieur l'Orateur, on ne fait que permettre aux citoyens âgés de jouir du même niveau de vie qu'on leur avait assigné au moment de leur mise à la retraite. Le fait est que le calcul de cette pension les rejette au palier de pauvreté et ce n'est pas une augmentation proportionnelle à celle du coût de la vie qui pourra les en tirer. C'est déjà bien malheureux comme cela, mais un relèvement des pensions qui se ferait simplement en rapport avec la cherté de vie, équivaldrait à dire à nos retraités: «Quelle époque merveilleuse! La production et le niveau de vie ne font que hausser, les gens sont plus aisés, mais vous autres n'y participerez pas; vous devrez vous contenter du strict nécessaire, plutôt que de partager la hausse du niveau de vie».

Nous réclamons aujourd'hui le relèvement de tous les montants de base des pensions. Avant que mon temps de parole soit écoulé—je surveille l'horloge, monsieur l'Orateur,—je proposerai un amendement à cet effet. Je ne vais pas le faire tout de suite, mais j'en donnerai lecture pour que les députés sachent à quoi s'attendre. A la fin de mon temps de parole je proposerai que la motion soit modifiée en ajoutant, immédiatement après le mot «consommation», les mots suivants:

et de n'avoir pas su porter à des niveaux suffisants les montants de base de toutes ces pensions, allocations et prestations.

Au cas où cet amendement serait adopté, la motion modifiée serait la suivante:

Que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir pas su prévoir à l'égard des pensions, allocations et autres prestations qu'il accorde ou administre, une majoration annuelle proportionnelle à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, et de n'avoir pas su porter à des niveaux suffisants les montants de base de toutes ces pensions, allocations et prestations.

J'aurais aimé remanier la motion et parler en premier lieu de la nécessité d'élever les barèmes de base, puis demander la clause d'indexation, mais j'ai craint de m'attirer des ennuis en procédant de la sorte. Toutefois, le résultat est le même si je présente mon amendement en dernier. Je veux que la Chambre reconnaisse cette après-

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

midi, non seulement que le gouvernement doit être blâmé de n'avoir rien fait pour les pensionnés de notre pays, mais aussi que la proposition de l'opposition officielle est insuffisante en ce qu'elle ne demande qu'une augmentation égale à celle du coût de la vie.

Nous pensons, pour notre part, que les personnes qui touchent une pension de vieillesse devraient recevoir un minimum de 150 dollars par mois; et que ces 150 dollars devraient ensuite être indexés au coût de la vie et augmentés chaque année en conséquence. A ce moment-là, une augmentation de 5 ou 6 pour cent représenterait quelque chose. Mais 5 ou 6 pour cent sur les 80 dollars, voire même les 135 dollars par mois que touchent les bénéficiaires du supplément de revenu garanti, ne suffisent pas. Nous maintenons également qu'on devrait étudier la question des allocations aux anciens combattants et des pensions d'invalidité. L'autre jour, je me suis réjoui d'entendre le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Laing) me répondre qu'à la demande de l'Association des amputés de guerre du Canada, on envisageait de majorer les taux de base des pensions. J'espère seulement que le ministre était sincère.

Ce qu'il faut retenir, c'est que le taux de base de cette pension établie au lendemain de la Première Guerre mondiale suivant un certain niveau de traitement versé dans la Fonction publique a pris beaucoup de retard par rapport audit niveau. C'est l'évidence même quand on sait que l'allocation versée à un ancien combattant vivant seul n'est que de \$121 par mois, et celle versée à un ancien combattant marié est de \$201 par mois. C'est absolument insuffisant même si l'on accepte que les revenus d'appoint atteignent \$161 pour les célibataires et \$271 pour les gens mariés. Il ne faut pas seulement demander ce qu'il faut pour compenser l'augmentation du coût de la vie. Je vous le dis, les personnes seules devraient toucher au moins \$150 par mois et les gens mariés \$300. Les députés conviendront que nous pouvons faire mieux en garantissant un revenu convenable à tous les anciens combattants âgés de 55 ans.

J'ai déjà fait allusion aux pensions des fonctionnaires à la retraite. Je suis encore épaté que nous ayons obtenu pour eux le principe des augmentations s'appliquant aux pensionnés déjà à la retraite. Le gouvernement a bien fait de prévoir en 1970 une rétroactivité considérable au début; je l'ai dit à ce moment-là et je le répète aujourd'hui. Mais entre temps, il y a eu une autre augmentation du coût de la vie, qui a dépassé l'augmentation de 2 p. 100 que ces pensionnés ont reçue. Les salaires ont augmenté, au point que les futures pensions, à compter de maintenant, seront plus élevées que les salaires que bien des fonctionnaires à la retraite auront touchés. C'est pourquoi il est temps de réviser les montants de base des pensions qui sont versées actuellement. Il est aussi temps, je le répète, de porter le taux d'indexation de 2 p. 100 à l'équivalent de l'indice réel d'augmentation du coût de la vie.